

LS 30

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 26/09/2016

Date d'impression : 09/02/2018 Date de révision : 09/02/2018

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE



PICKLING SYSTEMS S.a.r.l.
Z.I. DU GROS HETRE - B.P. 10151
57504 ST AVOLD CEDEX
Tél : 03.87.82.85.45. Fax : 03.87.82.85.46.
Personne compétente: M. WALTER Marc
Mél : contact@pickling-systems.com
N° d'urgence (centre anti-poison) : ORFILA 01.45.42.59.59.

Fournisseur :

Désignation du produit : LS 30

Type d'utilisation : Neutralisant pour eaux de rinçage, dérochant.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée Cat. 1A H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

C ; Corrosif

R35 : Provoque de graves brûlures.

Système de classification

La classification correspond aux listes de l'UE actuelle, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par nos fournisseurs.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



SGH05

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Hydroxyde de sodium 25% - 30%.

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver les mains soigneusement après utilisation
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche et NE PAS faire vomir
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification DPD	
N° INDEX	Classification CLP	
215-185-5	Hydroxyde de sodium	25-30 %
1310-73-2	C R35	
011-002-00-6	Corrosion cutanée Cat. 1A, H314	

Textes des phrases R- et H- voir le chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Indications générales

Prévoir une (des) douche(s) et une (des) fontaine(s) oculaire(s) près des zones de stockage et d'emploi.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Assister sous respirateur artificiel dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

En cas d'inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. Assister sous respirateur artificiel dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire et envoyer immédiatement chercher un médecin. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec : Eau et savon. Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec : Eau pendant 10-15 minutes minimum, puis consulter un médecin ophtalmologiste ou les services d'urgence.

En cas de projection dans les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes avec de l'eau tiède pendant au moins 10 à 15 minutes. Consulter ensuite d'urgence un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir, risque d'aggravation, demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'ingestion de quelques gouttes d'une solution diluée (pH <11,5) : faire rincer la bouche à plusieurs reprises avec de l'eau et faire boire un ou 2 verres d'eau puis appeler un médecin ou les services d'urgence.

En cas d'ingestion d'une solution concentrée (ou de pH inconnu), ne pas tenter de faire vomir ni de faire boire quoi que ce soit mais faire transporter d'urgence par ambulance médicalisée vers un milieu hospitalier pour un bilan des lésions caustiques, traitement des symptômes et suivi médical.

Veiller à un apport d'air frais.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction

Le produit n'est pas combustible. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Au contact de métaux légers, dégagement de l'hydrogène (libère des vapeurs inflammables).

Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil respiratoire autonome et isolant de l'air ambiant ainsi qu'une combinaison résistante aux attaques chimiques : brouillards caustiques basiques.

Voir point 8.

Information supplémentaire

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux réglementations en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Circonscrire la fuite ou diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux superficielles ou les canalisations.

Actionner vos équipements de rétention sur site après la découverte d'une fuite dans les eaux canalisées.

Si vous ne pouvez pas effectuer une rétention sur les canalisations, diluer les effluents en apportant de l'eau non polluée supplémentaire peut mener à une baisse de la valeur du pH et minimiser l'impact sur les canalisations et l'environnement aquatique récepteur. Une valeur du pH élevée (pH>9) est nocive pour les organismes aquatiques.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant de base, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant (acide dilué).

Assurer une aération suffisante.

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Éviter le dégagement d'aérosols.

Prévention des incendies et explosions

Réactions au contact des métaux légers avec formation d'hydrogène inflammable et explosible.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et sec.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Observer les réglementations et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (bacs de rétention).

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine, ne jamais transvaser dans un récipient en métaux non ferreux (aluminium, zinc et alliages, cuivre et alliages).

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : Les acides forts.

Autres indications sur les conditions de stockage

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

N°CAS	SUBSTANCE	VLEP 15 min Valeur limite d'exposition professionnelle court terme	VLEP 8h Valeur limite d'exposition professionnelle long terme	Citée à l'article R4412-149 du code du travail VLEP contraignante	Citée à l'article R4412-150 du code du travail VLEP indicative
1310-73-2	Hydroxyde de sodium (25-30%)	-	2 mg/ m ³	Non	Non

Indications supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée porter un masque filtrant chimique de catégorie B (gaz et vapeurs inorganiques) et de classe la plus élevée possible. Attention, la saturation peut survenir à tout moment, dès suspicion de vapeurs caustiques, revêtir son masque et évacuer la zone.

En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant, ce qui suppose une formation de l'utilisateur et un appareillage contrôlé régulièrement.

Protection des mains

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation ainsi qu'aux dilutions effectuées par l'utilisateur.

Du fait de l'absence de tests spécifiques, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants est effectué en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente un mélange composé de plusieurs substances, utilisé avec différentes dilutions, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée a priori et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation par votre fournisseur de gants. En cas d'utilisation du produit pur, les matériaux suivants peuvent être recommandés : caoutchouc naturel, caoutchouc butyle, néoprène ou nitrile, polychlorure de vinyle.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux

Eviter le port de lentilles de contact.

Lunettes de protection hermétiques résistantes aux bases.

Protection du corps

Vêtements de protection anti-chimiques résistants aux bases. Chaussures et bottes de sécurité résistant aux produits chimiques basiques.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Incolore transparent
Odeur :	Inodore
Modification d'état :	Point d'ébullition : 100 °C Point de fusion : Non déterminé
Point d'éclair :	Non applicable.
Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pressions de vapeur (à 20 °C) :	23 hPa
Densité (à 20 °C) :	1,26 g/cm ³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Entièrement miscible
Valeur du pH :	> 13,5

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Substances à éviter :

Métaux communs, acides, composés d'ammonium.

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène.
Forte réaction exothermique aux acides.

Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Indications complémentaires

En contact avec le gaz carbonique de l'air, le produit réagit par la formation de carbonate de sodium ou de bicarbonate de soude.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Risques aigus (exposition brève)
Par inhalation : irritations respiratoires (pharyngite, laryngite, bronchopathie chronique) .
Par contact cutané : irritations oculaires (conjonctivite, kératite, opacités cornéennes) et irritation de la peau avec des produits contenant des bases.
- Risques chroniques (exposition prolongée, tous modes d'exposition)
Irritation de la peau. Irritations oculaires et respiratoires.

Effets sensibilisants

Non sensibilisant

Indications toxicologiques complémentaires :

Danger par résorption dermique.

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique : en cas de hausse du pH au dessus de 9

Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification allemande) : peu polluant.

En cas de fuite

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux superficielles ou les canalisations.

Il existe un danger pour l'eau potable dès la survenue d'une fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Actionner vos équipements de rétention sur site après la découverte d'une fuite dans les eaux canalisées.

Si vous ne pouvez pas effectuer une rétention sur les canalisations, diluer les effluents en apportant de l'eau non polluée supplémentaire peut mener à une baisse de la valeur du pH et minimiser l'impact sur les canalisations et l'environnement aquatique récepteur. Une valeur du pH > 9 est nocive pour les organismes aquatiques.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Confier le produit utilisé à une filière agréée de retraitement (de neutralisation par exemple), ou dans la mesure du possible le réutiliser autrement.

Code déchet :

La classification des codes de déchets selon le Catalogue Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés mis en place et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

Emballages non nettoyés :

Elimination conformément aux prescriptions réglementaires : stocker à minima sous abri et sur bac de rétention.

Ne pas utiliser comme récipient pour d'autres déchets, des réactions chimiques incontrôlées peuvent se produire.

Confier à un éliminateur ou recycleur agréé.

Recommandation :

Vider entièrement le récipient et le remettre une fois nettoyé à un centre de reconditionnement ou de retraitement. Elimination des récipients uniquement dans des filières agréées.

Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement additionnée d'un acide dilué.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR/RID)

N° ONU : UN 1824
Nom d'expédition des Nations unies : HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8



Code de classement : C5
N° danger : 80

Transport fluvial

N° ONU : UN1824
Nom d'expédition des Nations unies : HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8



Code de classement : C5

Transport maritime

N° ONU : UN1824
Nom d'expédition des Nations unies : SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8



EmS : F-A, S-B

Transport aérien

N° ONU/ID: UN1824
Nom d'expédition des Nations unies : SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8



15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Les dispositions générales sur l'aération/assainissement des locaux de travail : Articles R. 4222-1 et suivants du code du travail

La prévention du risque chimique : Articles R. 4412-1 et suivants du code du travail

Substance/mélange faisant l'objet d'un classement ICPE pour le stockage et/ou l'emploi : Articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement

Indications sur les restrictions de travail :

Travaux interdits aux jeunes de moins de 18 ans, sauf pour les besoins de leur formation : Article D. 4153-26 du code du travail.

Travaux interdits aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée et salariés temporaires : Aucune restriction

Tableau des maladies professionnelles (France) :

N°CAS	SUBSTANCE	Tableau des maladies professionnelles
-	-	-

Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

R35 Provoque de graves brûlures.

Autres renseignements réglementaires (France)

Service établissant la fiche technique :

Voir point 1: Service chargé des renseignements.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche de données de sécurité de nos fournisseurs.)